



Retrouvez-nous sur
www.spac-cfdt.org

CTP Ministériel du 7 juin **POLES REGIONAUX DE L'ÉTAT : LA PAROLE RENIEE !**

La présentation du projet de décret sur les pôles régionaux recouvrait, en ces temps troubles de réorganisation, un intérêt majeur pour les personnels de la DGAC, et notamment pour les personnels appelés à œuvrer au sein des DAC, que ce soit pour la « Surveillance et Certification », pour les services « Supports ».

En effet, par rapport aux affirmations qui nous été faites jusqu'alors, **deux nouveautés inquiétantes** :

- les services interrégionaux seront intégrés à chaque pôle régional (5 DRE pour la seule DAC/Nord !). On voudrait bloquer le système qu'on ne s'y prendrait pas autrement !
- la future Direction chargée de la Surveillance et de la Certification n'est pas exclue du processus d'intégration : elle en fait donc partie.

Ces éléments remettent intégralement en cause les assurances données à la CFDT le 4 mars par M. Tschitschmann, chargé du dossier « Réforme » au cabinet du Ministre De Robien.

Or, aux questions précises posées par la CFDT sur l'avenir des personnels, aucune réponse n'a été donnée en CTP Ministériel.

En revanche, ces questions ont été l'occasion d'une **attaque en règle de la DGAC**, accusée par l'administration de l'Equipement d'incapacité à se coordonner en matière de politique des transports.

Bâtons dans les roues des futures DAC, attaque en règle de la DGAC, absence de réponse aux questions CFDT : **en l'état**, il est clair que **le choix politique a été fait de transférer vers l'Equipement les compétences des DAC et leurs personnels, y compris en matière de surveillance et certification.**

Mais en ce cas, d'autres solutions de nature à préserver l'intérêt général et l'intérêt des personnels de la DGAC pourraient être mises en œuvre...

Un compte-rendu plus complet de ce CTP M : consultez notre site internet www.spac-cfdt.org